

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Procès-Verbal du conseil municipal du 07 04 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

Date de la convocation : 01 04 2025

Présents : BARRABAND Jean-Paul, BISSON Virginie, HEBEL Marc, JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valéry, OLLIER Michel, PEYLET Jessica, RONDIER Jean-Michel

Excusés : MORIN Matthias

Secrétaire : MARTIN Valéry

Début du conseil municipal à 19h30

1. Adoption du compte rendu du dernier CM du 17 03 2025

L'Assemblée délibérante approuve le PV du dernier conseil à l'unanimité

2. Désignation du secrétaire de séance

Le Maire propose MARTIN Valéry comme secrétaire de séance.

3. Vote du budget de la commune 2025

Fonctionnement salaire, fluides, entretien courant

Dépenses :

JL Joslin fait une lecture analytique du budget prévisionnel en s'appuyant sur un tableau comparatif aux années précédentes. Les charges les plus importantes restent celles du personnel qui représentent un peu plus de la moitié des dépenses eu égard aux services rendus à la population. L'augmentation du point d'indice sans compensation de charge de l'état pèse également sur notre collectivité. La maintenance, l'entretien des bâtiments, des logements communaux et du matériel sont également des sources de dépenses importantes. Le prévisionnel des dépenses tient également compte de l'évolution du coût des énergies. Le maire propose une ventilation la plus sincère qui prend en compte le % des réalisations et un équilibre possible sur les différents chapitres afin d'éviter, autant que faire se peut, les délibérations budgétaires modificatives (DBM). Le total des dépenses s'établit à 956.700,07 € avec un virement 252.712.16 € vers la section d'investissement afin de financer entre autre l'extension et la restructuration de la salle polyvalente.

Recettes :

La dotation globale de fonctionnement DGF est en légère baisse. Le maire estime cette baisse à 5000 € en moins si on tient compte de l'inflation. Il rappelle que notre commune a fait le choix de ne pas augmenter le taux d'imposition du foncier. A noter que 30 % du FPIC est reversé à la Com Com CGS. Les quatre logements sont loués et la salle polyvalente est régulièrement utilisée. Le prévisionnel des recettes s'établit à 956.700,07 € avec l'excédent reporté de 495.685,97 € de 2024.

Le conseil municipal s'entend pour trouver le bon équilibre entre un investissement mesuré et des réserves de fonctionnement suffisantes pour faire face aux imprévus et avoir un budget le plus sincère possible.

Investissement Voirie, logements, réseaux, extension salle polyvalente, aménagements

Dépenses :

JL Joslin présente le budget ligne par ligne avec la programmation pluriannuelle de reprofilage, réfection et renforcement de la voirie communale. Il faut également prévoir le projet d'extension de la salle polyvalente estimée à 320.000 HT dont les travaux devraient débuter cette année. Le prévisionnel des dépenses est de 510.784,84 €. Le budget d'investissement comprend également les opérations d'ordre.

Recettes :

La demande de subvention DETR pour les travaux de la salle polyvalente a été acceptée mais la somme allouée n'a pas encore été communiquée par les services de la préfecture. Les recettes comprennent également le versement de la section de fonctionnement, le Boost'Comm'Une, FCTVA, d'autres aides à l'investissement... pour l'équilibre budgétaire.

Le maire met au vote les budgets

Vote : POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

4. Vote du budget assainissement 2025

Fonctionnement

Dépenses :

Elles sont principalement constituées des vidanges (station du bourg), des prestations de la SAUR, des analyses d'eau et surtout pour cette année le curage de la lagune de Farges. Il faut également valoriser le temps de travail du personnel pour l'entretien des stations estimé à 2400 € (100 heures à 24€/h) ainsi que l'utilisation du matériel pour 600 € (à 30€/h). Il faut ajouter les amortissements* pour un prévisionnel de 29.875,02 €

Recettes :

Elles sont constituées de l'excédent reporté 2024, des redevances et des opérations d'ordre pour l'équilibre budgétaire.

Investissement

Dépenses :

JL Joslin propose une provision de dépense de 23.232,04 €, amortissement compris, pour faire face à tout problème technique comme le changement d'une pompe et la reprise structurelle des berges de la lagune de Farges suite au curage.

Recettes :

Elles sont abondées par le solde reporté 2024, les opérations d'ordre et le virement de la section de fonctionnement pour l'équilibre budgétaire.

Le maire met au vote le budget

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

**L'amortissement est une technique comptable. Il consiste à constater la dépréciation d'un bien, c'est-à-dire de l'amoindrissement irréversible de sa valeur par rapport à la période précédente. C'est une opération d'ordre budgétaire qui se réalise par l'inscription d'une dépense de fonctionnement et d'une recette strictement identique en investissement. Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes.*

Arrivée Audrey FENILLE 20h20

5. Modification DETER voiries 2025

Le maire explique que les services de la préfecture demandent d'indiquer le numéro des voies communales concernées par la demande de subvention DETR du 10.06.2024.

Congres : Chemin d'accès au 18

Farges : Intersection Route de Limoges (RD941) / Impasse de la Caux

Intersection Route de Margnot (VI 205) / Chemin de l'ancien Lavoir

Margnot : Chemin accès au 15 Route de Vallière (VI 205)

La Goutelle : VC 2 entre VC 5 et La Goutelle

Chambrouitière : Chemin de la Chataigneraie et Chemin de l'Ouchette

Bourg de Saint Marc : Chemin Salle Polyvalente au Garage communal 24 rue de la Planchette Le Bourg

Plateforme container verre et déchets ménager située au cimetière

Le Maire met au vote cette notification, il propose de retenir l'entreprise Ponzo T.P pour un montant H.T de 23 081,50€ dépenses inscrite au compte 2151 du budget 2025.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

6. Création/Suppression de postes

Le maire fait part des avancements de grade possibles pour 2 des postes de 35h des agents titulaires :

Marie Noelle BAYRAND : promotion d'agent de maitrise à agent de maitrise principale

Daniel BRANDON : promotion d'adjoint technique principal 2ième classe à adjoint technique principal 1^{ère} classe

Le maire propose de valider ces avancements de grade

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

8. Mise à jour du tableau des effectifs

L'avancement de grade des agents oblige à la création de postes qui seront validés en commission paritaire du centre de gestion de la Creuse.

poste	nombre
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint technique principal	1
Agent de maîtrise principal	1
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2
ATSEM	0
Contrat Aidé	1

Le maire propose de valider le nouveau tableau des effectifs.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

7. Offre marché public

Le maire indique les propositions de la commission de l'aide à la décision pour le choix des entreprises retenues pour les travaux de la salle polyvalente. Il rappelle le règlement de notation sur lequel s'est appuyé la commission.

Lot1 : Gros œuvre, démolition -maçonnerie-carrelage-faïence : Eiffage 135000 €

Lot2 : Charpente Couverture : Saintemartine 25845,59 €

Lot 3 : Etanchéité : JBF Etanchéité 7191,63 €

Lot 4 : Menuiserie extérieure : Naudon & Mathe 13639,97 €

Lot 5 : Cloisons-doublages-faux-plafonds : Mollica 25845,59 € panneaux acoustiques salle en option

Lot 6 : Menuiseries intérieures Bois : Mollica en sous-traitance 11132,18 €

Lot 7 : divisé en 2 lots : Lot 7 : Peintures et lots 7 bis : revêtement sol avec nouvel appel d'offre

Lot 8 : électricité courants forts et faibles : Nogelec 21112 €

Lot 9 : Plomberie chauffage Ventilation : Trullen bâtiment 80881,20 €

Soit 320.648,16 € HT de travaux hors peinture et revêtement pour un prévisionnel de 270.000 €.

Le maire justifie cette augmentation par les études de sol qui obligent à des fondations contraintes et plus onéreuses, l'évolution du tarif des matériaux, le lot plomberie-chauffage –ventilation avait été sous-estimé.

Questions diverses

Le maire lit un courrier de demande de subvention de Mme HOSTELLET installée à Farges dans le cadre de son activité d'accompagnement de personne atteinte de maladie chronique. La loi stipule qu'une commune n'a pas la compétence économique et, à ce titre, le conseil décide de ne pas verser de subvention. Mme HOSTELLET demande l'autorisation d'installer des panneaux signalétiques pour son établissement, accordée par le conseil municipal. Madame HOSTELLET demande une subvention pour l'achat d'un défibrillateur externe automatisé, le conseil refuse de financer un DAE qui serait installé sur un terrain privé.

M Richard MALTERRE va libérer son logement communal fin avril. Le logement sera remis à la location.

Des tables d'écoliers stockées dans les réserves vont être proposée aux habitants de Saint Marc.

Fin du conseil à 21h40

Jean-Louis JOSLIN, Maire

Valéry MARTIN, Secrétaire de séance